

Association Kleine Münsterländer-International (KIM-I)

PV de l'assemblée générale constitutive

Lieu : Hôtel Berghof Almendorfer Str. 1-3 36100 Petersberg-Almendorf (D)

Dates : samedi 20 et dimanche 21 mai 2006.

– Début : samedi 20.05.2006 à 14 h

– Fin : dimanche 21.05.2006 à 12 h

Ordre du jour

20.05.2006

Début : 14 heures

1. Accueil des invités

Le président de l'association allemande du KIM, M. Bernd-Dieter Jesinghausen, souhaite la bienvenue aux invités étrangers et en particulier au vice-président de la F.C.I. et président honoraire de la VDH, Mr Uwe Fischer avant de passer à la présentation des participants de la réunion constitutive.

2. Principaux objectifs.

Mr Jesinghausen donne un bref aperçu de l'origine de la race et de l'histoire du KIM-Verband en Allemagne qui a été créé en 1877. Aujourd'hui, le Kleine Münsterländer (PEM) est apprécié des chasseurs pour sa polyvalence. Le club allemand compte environ 5000 membres et recense chaque année environ 1000 chiots dans le livre d'origine, ce qui en fait le troisième plus grand club de chiens d'arrêt en Allemagne.

Gestion des chiens de chasse en Allemagne

Les différentes races sont gérées par les associations d'élevage qui tiennent à jour le livre généalogique de la race, la responsabilité en la matière revient à l'association d'élevage. Deux organismes responsables, le VDH et le JGHV, veillent à l'harmonisation des jugements : la VDH pour les expositions d'élevage et le JGHV pour les épreuves de travail. Le JGHV fixe également les règles de base des épreuves de travail pour toutes les races de chiens d'arrêt afin d'obtenir des résultats comparables. En outre, les associations d'éleveurs peuvent établir des règlements d'épreuves propres à la race.

Fonctionnement de l'Association du KIM (D)

Le club allemand du KIM se compose de 16 clubs régionaux largement indépendants comptant entre 100 et 600 membres tenus à respecter les règles du comité national. Le conseil d'administration est composé d'un président, d'un vice-président, d'un directeur général, d'un trésorier et d'un responsable d'élevage. Aux réunions extraordinaires du Comité s'y ajoutent le responsable du livre des origines, l'attaché de Presse, le président de la Commission d'Élevage et le président du Conseil d'honneur. Cinq groupes de travail s'occupent de différents domaines de spécialisation, les relations internationales présidées par le Dr Jürgen Böhm.

Chaque club régional organise des épreuves et des expositions d'élevage de façon indépendante. Au printemps, se déroulent des épreuves pour les jeunes chiens nés l'année précédente. A ces tests, les

aptitudes naturelles sont évaluées, les capacités seront testées en automne à la HZP. Le Brevet de maîtrise est la VGP, cette épreuve comporte 24 disciplines différentes évaluées sur 2 jours consécutifs. Par ailleurs, d'autres épreuves spécifiques sont également organisées comme par exemple les épreuves de recherche au sang. Une fois par an, le KIM-Verband organise une épreuve internationale où les meilleurs chiens de tous les clubs nationaux, mais aussi de l'étranger, peuvent participer. En général, lors de ces épreuves a également lieu une exposition internationale d'élevage qui se déroule selon les règles de la F.C.I. et de la VDH.

Du point de vue allemand, Les objectifs d'une organisation internationale sont de veiller à préserver les caractéristiques de la race pour pratiquer la chasse avec nos PEM dans le respect des règles de la protection animale, à assurer une bonne santé à la race, à exiger des aptitudes au travail et à améliorer et développer davantage l'élevage.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin de partager nos expériences, d'avoir une meilleure information entre les éleveurs et les conducteurs de chiens, d'une meilleure coordination dans l'élevage international aussi bien pour l'importation et l'exportation du PEM. Il est également important d'organiser des manifestations conjointes pour échanger sur les questions d'élevage, d'épreuves, d'organisation et de formation. Un livre d'élevage international commun de la race PEM serait un grand pas en direction d'un avenir commun.

Nous avons également besoin d'un partenaire international fort, la F.C.I. Cette organisation nous offre un accord de coopération, dont la signature est fortement recommandée.

Au cours de cette fin de semaine, les besoins en matière d'organisation, de personnel et de finances seront abordés et, dans la mesure du possible, feront l'objet d'une décision. L'assemblée générale du club allemand a déjà décidé de mettre à disposition un capital de départ de 10.000 € pour la création de l'Association Internationale. Mr Jesinghausen souhaite pour les années à venir de bons contacts humains, des discussions constructives et un engagement de coopération comme base pour les futurs travaux internationaux.

3. Rapport sur le fonctionnement d'autres associations mondiales de chiens de race

M. Fischer rapporte que l'Allemagne est le seul pays au monde où la souveraineté en matière d'élevage est entre les mains des clubs d'élevage. Cela lui a semblé être le meilleur système, puisqu'une association d'éleveurs était mieux à même de définir les règles qui maintiennent et améliorent une race qu'un organisme supérieur.

Déjà en 1992, des associations mondiales ont été fondées par d'autres clubs de race, mais la F.C.I. s'en est emparée avec scepticisme. Après de grandes difficultés initiales, des accords de coopération entre la F.C.I. et les associations intéressées sont maintenant possibles, mais seulement si le pays d'origine de la race fonde l'association mondiale. L'accord de coopération stipule pour une race la sauvegarde des aptitudes naturelles ainsi que des normes sanitaires.

KIM-I doit aussi être au niveau mondial un acteur pour relever les défis de l'avenir. La volonté de compromis est l'une des conditions les plus importantes pour une association mondiale.

M. Fischer rend compte des expériences positives d'autres associations mondiales avec des succès importants dans le domaine de la santé (doberman bleu).

L'évaluation de la valeur d'élevage est un bon outil pour les éleveurs expérimentés, mais pas un instrument de contrôle de l'élevage.

Un livre généalogique international est proposé par M. Fischer, mais uniquement en accord avec le KIM-I.

Mr Eising s'enquiert de la possibilité pour une association américaine d'obtenir la reconnaissance de la F.C.I. en devenant membre de la Fédération mondiale. Tom McDonald s'adresse à l'AKC aux États-Unis. M. Fischer promet que ce problème pourrait être résolu.

Par la suite, les représentants individuels présentent leurs associations d'origine.

France :

Bernard Brenuchon précise que la Société Centrale Canine est l'organisme de tutelle pour les chiens de chasse avec la Commission d'utilisation. La SCC tient à jour le Livre des origines.

Le CFEML regroupe 3 races, le PEM, le GM et le Langhaar, il compte 393 membres. En 2005, 370 chiots PEM, 1 chiot GM et 22 chiots DL ont été enregistrés. Près de 95% des chiots sont remis aux chasseurs.

Pays-Bas :

Cor Bottenheft rapporte que le Heidewachtelklub néerlandais a été fondé il y a 60 ans, le Club canin néerlandais tient le livre des origines dans lequel tous les chiots avec pedigree sont enregistrés. Aujourd'hui le Heidewachtelclub compte environ 1100 membres, 225 chiots naissent en moyenne dans l'année, environ 50% vont entre les mains de chasseurs. Comme épreuve de travail il n'y a qu'une épreuve de test des aptitudes naturelles.

Suède :

Thomas Oloffson distribue quelques magazines de son association et explique qu'il est encore nouveau dans son association, il a encore beaucoup à apprendre.

En Suède, il existe également une organisation de tutelle pour toutes les races, qui fixe également les règles. En outre, il existe de plus petites organisations qui s'occupent en général de plusieurs races. Son organisation s'occupe du Braque allemand, du Vizsla, du GM et du PEM. L'association compte 2700 membres, 500 d'entre eux pour le PEM, environ 200 chiots PEM sont enregistrés chaque année. Bien qu'il n'y ait pas de règles contraignantes pour l'élevage, des tests pour comparer les aptitudes sont organisés.

Suisse :

Urs Hoppler rapporte que le SKG est l'organisation principale qui délivre également le pedigree. Son association, la SKMV, existe depuis 80 ans. Aujourd'hui, il compte environ 235 membres, soit 20 de plus par an. 17 chiots au printemps 2006, probablement 23 chiots pour l'année 2006, la demande de PEM ne peut être satisfaite en Suisse. 95% des PEM sont utilisés à la chasse. Comme l'organisme suisse de la protection des animaux interdit les épreuves sur les animaux vivants, il n'existe que des épreuves tels que le Btr, le VPS et la recherche au sang.

Danemark :

Henrik Raae Andersen rapporte que son association existe depuis 1968, aujourd'hui il compte environ 800 membres. Environ 200 à 300 chiots PEM sont enregistrés. Le contrôle de la dysplasie est pratiqué, environ 95% des PEM examinés en sont exempts.

USA :

Tom McDonald rapporte que son association a été fondée il y a 20 ans. En 1971, les premiers PEM ont été importés, la première portée est tombée au milieu des années 70. Il y a environ 9 ans, des règles ont été introduites qui sont largement basées sur les règles et les règlements en Allemagne. Des épreuves de chasse sont effectués, semblables à ceux du VJP et du HZP. Le travail à l'eau est d'une grande importance, tout comme les traînées et l'arrêt. L'arrêt est généralement testé sur du gibier à plumes posé. La recherche au sang n'est pas pratiquée !

Le jugement de la morphologie est très souvent attribué sur la base de photos. Il n'y a pas de juges d'expositions aux USA, la taille, la dentition etc. sont contrôlées par des vétérinaires. Un examen de dépistage de la dysplasie est également effectué. La fédération américaine compte actuellement 370 membres et 130 chiots en 2004 ; une base de données contient des informations sur environ 2400 chiens, il y a trois ans il y avait une grande enquête sur la santé des chiens.

Autriche :

Georg Bellowitsch rapporte que le club a été fondé en 1938, à l'époque encore avec DL. En 1964 le club abandonne le DL prend en charge que le GM et le PEM. L'association est divisée en personnel fédéral et trois zones (Est, Sud et Ouest), qui sont relativement indépendantes. L'ÖJGV (Österreichischer Jagdgebrauchshundeverein) club autrichien du chien de chasse pratique tient à jour le livre généalogique.

Le Münsterländerverein (club du Münsterlander) compte environ 854 membres, dont 130 GM. Par an, on compte environ 15-20 portées et environ 150 chiots PEM. Chez le GM 7-9 portées/70-90 chiots. Tous les chiots sont remis à des chasseurs, cela figure dans les statuts. Deux épreuves d'aptitudes naturelle et trois épreuves en plaine et à l'eau sont organisées annuellement. Il existe également des épreuves de rapport et de recherche au sang. La participation à l'élevage ne sera possible qu'après avoir passé avec l'épreuve spéciale Eau. Une exposition d'élevage nationale et les expositions d'élevage régionales sont organisées.

République tchèque :

Petr Buba note que tout le monde a les mêmes préoccupations. Son association s'occupe des races de chiens d'arrêt à poil long (DL, GM et PEM). L'association compte environ 700 membres, 220 DL, 330 PEM et 150 GM. 90 à 95% des chiots sont remis aux chasseurs. Certains chasseurs manifestent peu d'intérêt à présenter leurs chiens aux épreuves de travail et aux expositions d'élevage.

Dans l'année, environ 20 à 25 portées avec environ 150 à 170 chiots sont enregistrées chez le PEM. L'étalon doit avoir réussi une VGP et la mention TB pour la morphologie. La dysplasie est tolérée jusqu'au niveau 2 si la chienne a le niveau 0.

Les règlements des épreuves tchèques sont plus axés sur les capacités, tandis que les clubs allemands ou autrichiens attachent plus d'importance aux aptitudes naturelles.

4. Préparation à la fondation d'une association internationale KLM (KIM- International)

Les associations nationales représentées aujourd'hui représentent environ 9500 membres de PEM et s'occupent d'environ 2500 chiots par an, ce qui constitue une excellente base pour un développement commun de la race du PEM.

- Questions statutaires

Les statuts proposés sont discutés en détail et modifiés sur certains points.

- Elevage et niveau de performance

Mr Jesinghausen souligne que des normes minimales doivent être formulées afin de rendre possible un standard international minimum.

Les points ci-dessous devront être traités :

- les standards de race
- la santé des parents
- les aptitudes et capacités minimales pour le travail

Afin de définir des normes minimales, il faudra d'abord récoltées et comparées les règlements des différents pays. Pour ce faire, il est nécessaire de faire parvenir les règlements, de préférence en allemand, au secrétariat du KIM-I :

- les règlements d'élevage pour les juges de race
- les exigences sanitaires relatives aux défauts génétiques
- les règlements des épreuves

Si les niveaux de performance de tous les pays affiliés à la Fédération internationale auront été comparés alors une épreuve internationale pourra être envisagée.

Le soutien international en matière de formation des juges pourrait également être significatif.

Date : 21.05.2006

Début : 9h00

Ouverture de la réunion par Mr Jesinghausen.

Mr Jesinghausen souligne l'importance d'un enregistrement commun des chiens (livre généalogique) dans le respect du standard de la race, de la santé et des exigences minimales concernant les aptitudes à la chasse.

- Points concernant l'organisation
 - L'Assemblée décide de coordonner les activités suivantes au cours des deux prochaines années :
 - Regrouper et comparer les règlements en matière d'élevage dans les pays membres.
 - Comparer la qualification de juge d'élevage, de sa formation et de son perfectionnement et comparer les exigences pour les épreuves de travail
 - Mise en place d'une plate-forme d'information commune sur Internet (calendrier des événements, conditions de participation des candidats étrangers aux épreuves, etc.)
 - Visite d'élevage réciproque pour comparer le phénotype
 - Préparer l'élaboration d'un livre d'origine international
 - Questions financières

- En principe, les frais de voyage sont pris en charge par le pays membre !
- Pour 2006 et 2007, une cotisation de 1€ par membre/an sera fixée. La cotisation est due au début de chaque année civile. Pour 2006, la contribution doit être payée au plus tard début 2007. Le dépôt sera effectué sur un compte qui n'a pas encore été ouvert.
- Un budget est établi pour être adopté par l'Assemblée générale internationale.

5. Création de l'association internationale KIM

- La création d'une fédération mondiale sous le nom de "Verband Kleine Münsterländer-International (KIM-I)" est décidée à l'unanimité par toutes les organisations nationales de PEM représentées sur la base des statuts modifiés la veille. L'assemblée élit à l'unanimité Bernd Dieter Jesinghausen (D) comme Président, Cor Bottenheft (NL) et Henrik Anderson (DK) comme vice-présidents et, sur proposition du Président, Dr. Jürgen Böhm (D) comme Directeur Général de l'association internationale KIM.

- Accord de coopération avec la F.C.I.

Outre les statuts de l'association, tous les membres fondateurs ont signé l'accord de coopération avec la F.C.I.

La réunion s'est terminée à 11 h 10.

Bernd-Dieter Jesinghausen
Président

Marion Hartung
Secrétaire

Traduction Germain KLEIN 15.12.2018
